

La FNAPOG demande REPARATION

Georges Clemenceau a instauré le statut de Pupille de la Nation par la loi de 1917

Ce statut a fait des orphelins des divers conflits mondiaux des enfants adoptés.

En vertu de l'article 367 du code civil :

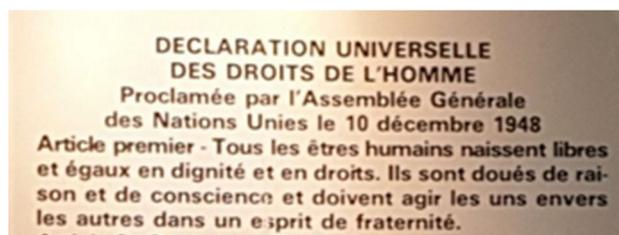
Un adopté doit aide et assistance tout au long de sa vie à son Père adoptif

Un adoptant doit aide et assistance tout au long de sa vie à son fils adoptif

Supposée avoir été aidée jusqu'à l'année des 21 ans par les ONAC VG créés à cet effet une catégorie de ces Pupilles et orphelins a été oubliée, écartée par voie réglementaire, abandonnée !

DENI DE PATERNITE ?

Déclaration universelle des droits de l'homme : Article premier



Ce pouvoir réglementaire aurait-il piétiné cette déclaration universelle des droits de l'Homme ?

PUPILLES de la NATION, ORPHELINS de Guerre, Orphelins des conflits mondiaux.....

Nous avons tous le même gène :

Pour que la France soit un Pays Libre, pour que la Paix si chèrement acquise soit défendue dans le Monde, nous avons perdu un Père, une Mère et parfois les deux Parents !

Nous, Eux ces Enfants qui nous rejoignent en ce 21ème siècle, sommes tous des victimes !

Nous sommes victimes, nous avons souffert, nous souffrons, nous souffrirons jusqu'au bout de notre Chemin !

« Le côtoiement de la mort et d'isolement sensoriel, les brisures affectives, on ne ressent rien quand on est en agonie psychique, on respire un peu c'est tout » c'est ainsi que Boris Cyrulnik, orphelin de 5 ans, arrêté par la gestapo lors d'une rafle à Bordeaux ! » décrit son enfance.

Et cela porte un nom :

Le SYNDROME DE STRESS POST TRAUMATIQUES ou SSPT

« Orphelins par le décès de nos Pères, abandonnés par la Patrie qui leur doit la Liberté, Cet abandon génère une blessure invisible que nous portons depuis notre enfance, et qui ravive les traumatismes enfouis, traumatismes que le Médecin Général Militaire Louis CROCQ qualifie de SSPT, syndrome de stress post traumatique. Il fut le premier à créer des cellules de prise en charge psychologiques d'urgence pour les militaires au combat, en opérations extérieures. Ces SSPT que le docteur CROCQ qualifie de cicatrices invisibles nécessitent RÉPARATION de préjudice moral et matériel que l'on peut aussi qualifier de réparation civile »

Cette REPARATION a pour nom :

Une indemnité compensatoire allouée aux regards de ces souffrances, de ces vies brisées, de ces enfances volées, qui à partir de 65 ans doit nous permettre à tous une fin de vie digne.

Une indemnité compensatoire liée à la dette de l'État défaillant.

Une indemnité pour que notre vieillesse, nous l'assumons à domicile ou en EHPAD, mais que l'État ne se défausse pas sur l'obligation alimentaire qui incomberait à nos Enfants

Une indemnité compensatoire qui ne serait pas à récupérer sur notre modeste héritage !!!!

En un mot la rente viagère que l'État doit à ces quelques milliers de citoyens laissés au bord du chemin par un pouvoir réglementaire dont le travail est inachevé !

Et pourtant, les parents de ces quelques milliers de citoyens, et tous ceux qui sont sur le front pour préserver notre Liberté sont Morts, meurent pour défendre les valeurs de la République

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE,